

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 45 (1919)
Heft: 18

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

paratoires de l'Ecole polytechnique fédérale et des cours de droit à l'Académie de Lausanne.

Le 20 mai 1886, il obtenait son brevet de géomètre. Peu de temps après, il était attaché au bureau topographique fédéral où il collabora à l'établissement de la carte sous-lacustre du Léman et du lac de Constance; au lever topographique des territoires limitrophes de l'Autriche, de la Bavière et du Wurtemberg; au lever encore des feuilles « Aubonne » et « Chancy » de la carte fédérale au 1 : 25000.

Le 13 juin 1891, M. Etier fut nommé voyer du district de Nyon; il exerça ces fonctions jusqu'en mars 1897, époque où les électeurs du cercle de Nyon le désignèrent comme député au Grand Conseil. Il se fit très rapidement une place en vue dans notre autorité législative cantonale dont il devint le président en 1901. M. Etier ne put d'ailleurs pas achever son année de présidence, car, en décembre 1901, le Grand Conseil l'appela au Conseil d'Etat pour remplacer M. Viquerat démissionnaire.

Le nouveau Conseiller d'Etat passa cinq années au Département militaire; puis, en 1906, à la retraite de M. V. Duboux, il prit la direction des travaux publics, à laquelle ses études et son activité antérieure l'avaient particulièrement bien préparé.

C'est dans ce domaine que M. Etier put donner toute sa mesure et déployer toutes les qualités de son esprit clair et cultivé, sa vive intelligence, son remarquable don d'assimilation, sa parole facile et élégante.

Il serait fastidieux d'énumérer ici tous les travaux exécutés sous sa haute direction: constructions et améliorations de voies publiques, corrections de cours d'eau, construction de bâtiments publics, restauration de monuments historiques.

Dans le domaine législatif, M. Etier présida à l'élaboration de lois et conventions encore en vigueur actuellement: lois sur la classification des routes, sur la police des routes, sur les remaniements parcellaires des terrains à bâtir, conventions intercantionales relatives à la navigation sur le lac Léman et sur les lacs de Neuchâtel et de Morat. C'est également sous ses auspices qu'ont été élaborés les projets de lois sur le marche-pied le long des eaux publiques et de révision de la loi sur la police des constructions.

En sa qualité de Conseiller d'Etat et de Chef du

Département des travaux publics, M. Etier fut appelé à faire partie du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux à Berne et de divers Conseils d'administration de chemins de fer secondaires vaudois. Il était président du Comité de surveillance de la Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Enfin son activité avait franchi les frontières de notre pays depuis qu'il avait été désigné par le Conseil fédéral, comme représentant de la Suisse dans la commission internationale permanente des congrès de la route.

Au militaire, M. Etier a fait toute sa carrière dans le génie. Après avoir commandé l'équipage de ponts I, il obtint en 1910 son brevet de colonel. Il fonctionna comme chef du génie de la 1^{re} division et du 1^{er} corps d'armée, spécialement pendant les premières années de la mobilisation. Les exigences de ses fonctions de Conseiller d'Etat l'engagèrent, il y a environ deux ans, à résigner son commandement; il figurait dès lors dans les cadres de l'armée comme colonel à disposition.

Dans ces domaines si divers, M. Etier se mouvait avec une aisance remarquable, abordant résolument les questions les plus ardues et trouvant les solutions avec une facilité qui faisait l'admiration de ses collaborateurs.

Il a certainement fait le plus grand honneur aux professions techniques, en montrant qu'elles peuvent fournir des hommes

capables de remplir les plus hautes charges publiques.

Et maintenant cette force n'est plus. Ainsi que l'a dit un des amis du défunt à la cérémonie funèbre à Saint-François, Paul Etier a franchi le seuil de l'au delà mystérieux. Mais ses amis, ses collaborateurs et tous ceux qui ont eu le privilège de l'approcher gardent à l'ami fidèle et sûr, au distingué magistrat, à l'homme bienveillant et si foncièrement bon un souvenir ému et reconnaissant.

W. C.



† PAUL ETIER.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Liste des imprimés édités récemment par la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes, en vente au secrétariat, Tiefenhöfe, 11, à Zurich.

102/103. Tarif d'honoraires (suppléments). Mode d'évaluation des honoraires pour travaux d'ingénieur (1915) 40 cent.

LA RÉSISTANCE DES ACIERS AUX EFFORTS DE FLEXION PAR CHOCS RÉPÉTÉS

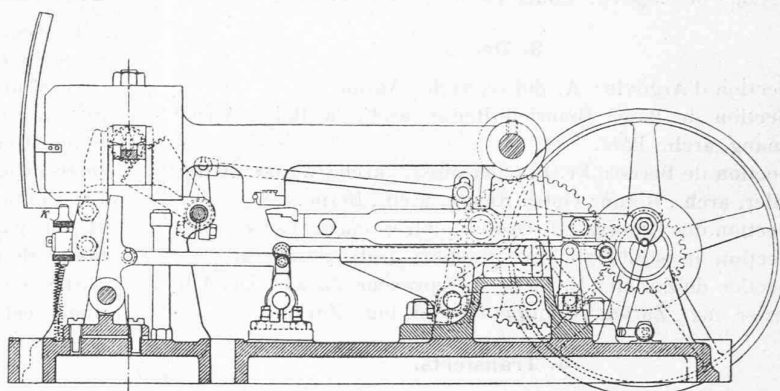
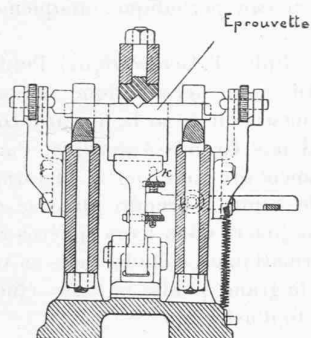
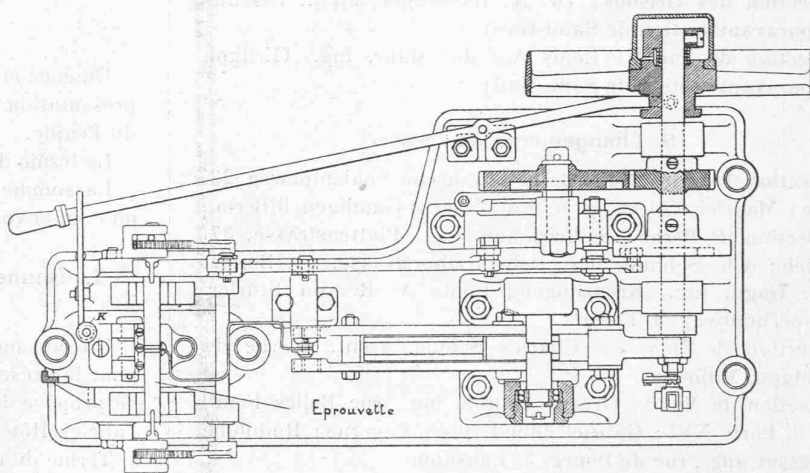


Fig. 3.

Machine pour essais de flexion
par chocs répétés.



104. Normes à observer en matière de concours de Génie civil 60 cent
105. Notice sur la marche à suivre dans les concours 30 cent
106. Prescriptions pour l'installation et l'exploitation des ascenseurs et monte-charges. . . . 1.— fr
107. Indications relatives à l'adaptation des salaires au renchérissement de la vie 50 cent
110. Normes pour le dessin 15.— fr
129. Conditions et prescriptions de métrage pour les travaux de carrelage 25 cent

Les membres de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes jouissent pour les publications Nos 110 et 129 d'une réduction de 20 % sur les prix sus-mentionnés.

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Modifications à l'état des membres survenues au cours du 2^{me} trimestre de 1919.

1. Admissions.

Section de Bâle : Ernst Mutschler, arch., Florastrasse, 44, Bâle ; Walter Christen, arch., Sonnenweg, 23, Bâle ; Hans Bucher, ing., Laupenring, 135, Bâle ; O. F. Ebbell, ing., Oberwilerstrasse, 88, Bâle ; Hans Reifler, ing., Rüttimeyerstrasse, 1, Bâle ; Ernst A. Wildermuth, ing., Leonhardstrasse, 30, Bâle.

Section de Berne : Fritz Althaus, arch., Thunstrasse, 101a,

Berne ; Gerhard Dachzelt, arch., Bühlstrasse, 19, Berne ; L. M. Daxelhofer, arch., Sulgenauweg, Berne ; Fritz Buchmüller, ing., Niesenweg, 4, Berne ; Dr. Karl Mutzner, ing., Jubiläumsstrasse, 72, Berne ; Robert Wälti, ing., Thunstrasse, 103, Berne.

Section de La Chaux-de-Fonds : Jean Günther, ing., rue de l'Hôtel de Ville, 5, Le Locle.

Section de Genève : Alfred Esselborn, ing., 55, rue de Montchoisy, Genève ; Georges Mégroz, ing., Grand-Lancy, Genève.

Section des Grisons : Georg Willy, Masch. Fabrik. Sand, Coire.

Section de Neuchâtel : Hans Fluck, ing. rural, Neuchâtel.

Section de Schaffhouse : Victor Sauter, ing., Hochstrasse, 97, Schaffhouse.

Section de Soleure : Paul Amstein, arch., Soleure ; Friedr. Dietler, ing., Soleure.

Section de Saint-Gall : Werner Bärlocher, ing., Rosenbergstrasse, 102, Saint-Gall.

Section de Waldstätten : Alfred Bringolf, jun., arch., Gärtnerstrasse, 4, Lucerne ; F. A. von Moos, ing., Schlossstrasse, 18, Lucerne.

Section de Zurich : M. Paur, ing., Stadelhoferstrasse, 23, Zurich ; Jak. Schnurrenberger, ing., Zehnderweg, 10, Zurich.

Membres isolés : W. E. Blöchliger, arch., Rapperswil ; Erwin Stirneman, ing., Niederuzwil ; Walter Teufel, ing., Vereinsstrasse, 4, Mülheim a/Ruhr.

2. Démission.

Section de Genève: Louis Viollier, arch., Genève.

3. Décès.

Section d'Argovie: A. Zuber, arch., Aarau.

Section de Bâle: Heinrich Reese, arch., a. Bâle; Alfred Romang, arch., Bâle.

Section de Berne: Fr. Bracher-Moser, arch., Berne; Alfred Hodler, arch., Berne; Gottl. Rieser, arch., Berne.

Section des Grisons: J. Gruber, entrepreneur, Coire.

Section de Saint-Gall: Fr. Wachter, arch., Saint-Gall.

Section de Zurich: E. Fietz, entrepreneur, Zurich; Dr. Alb. Denzler, ing., Zurich; Georges Laquai, ing., Zurich.

4. Transferts.

Section de Berne: Dr. Bruno Bauer, ing., Thunstrasse, 99, Berne (auparavant section de Zurich); Abel Jobin, ing., Mayweg, 16, Berne (auparavant section de Zurich).

Section des Grisons: Dr. A. Hardegger, arch., Disentis (auparavant section de Saint-Gall).

Section de Zurich: Louis Auf der Maur, ing., Cernikon (auparavant section de Saint-Gall).

5. Changements d'adresse.

Section de Bâle: Hans Bernouilli, arch., Spalentorweg, 23, Bâle; Maurice Villars, p. a. Ed. Villars, Gümligen b/Berne.

Section de Berne: S. Erisman, ing., Plattenstrasse, 37, Zurich; Alb. Schmid, ing., Schwarzthorstrasse, 11, Berne; Alb. Gagg, ing., Kreuzlingen; Louis A. R. von Stürler, Donnerbühlweg, 9, Berne.

Section de Genève: Charles Schüle, arch., 4, rue du Sundgau, Mulhouse.

Section de Vaud: Oreste Amiras, ing., rue Belles Feuilles, 5, Paris XVI; Gabriel Junod, ing., Payerne; Rodolphe Pérusset, ing., rue de Bourg, 5, Lausanne.

Section de Zurich: H. Ziegler, arch., Leonhards-Halde, 11, Zurich; R. Zollinger, arch., Mühlebachstrasse, 39, Zurich 8; Fritz Brenneisen, ing., Weesen; Charles Chopard, ing., Thalacker, 34, Zurich; Fritz Lichtenhahn, ing., Haldeliweg, 36, Zurich 7; Hch. Lichtenhahn, ing., Enzenbühlstrasse, 74, Zurich 8; Ernst Renner, ing., Konkordiastrasse, 20, Zurich 7; Mirko Ros, ing., Schlossbergweg, Baden; Erwin Schnitter, ing., Florastrasse, 15, Bâle; Walter Wachs, ing., Seegartenstrasse, 8, Zurich 8.

Membres isolés: Walter von Gunten, arch., Pavillonweg, 12, Berne; Joh. Hirsbrunner, ing. top., avenue Floréal, Lausanne.

BIBLIOGRAPHIE**L'aéronautique.**

Il vient de paraître un nouveau périodique, uniquement consacré aux choses de l'air.

C'est une revue nouvelle, intitulée *L'Aéronautique*. Publiée avec la collaboration de la Direction aéronautique militaire et maritime, elle est luxueusement éditée par la librairie *Gauthier-Villars et Cie*, 55, quai des Grands-Augustins, Paris. Elle contient une partie documentaire, une partie historique et une partie technique. Elle aspire à prendre dans le domaine de l'aviation le rôle que jouent dans leurs sphères respectives les journaux d'information ou d'étude, mais sa tendance est aussi d'intéresser le grand public par des études générales et par une abondante illustration.

CARNET DES CONCOURS**Ville de Bâle.**

Un concours est ouvert entre les architectes bâlois pour la présentation de projets destinés à l'édification d'une Maison du Peuple.

Le terme de ce concours est fixé au 15 novembre 1919.

La somme de 13,000 francs est destinée à primer quatre ou cinq envois et 1000 francs sont réservés à des achats.

Lausanne. — Hôtel de la Société de Banque Suisse, Place Saint-François.

Un concours est ouvert par la Société de Banque suisse pour la présentation de projets concernant le bâtiment qu'elle se propose de faire édifier à Lausanne, sur l'emplacement de l'ancien Hôtel Gibbon.

Terme du concours 1^{er} décembre 1919.

La somme de 25 000 fr. est mise à disposition du Jury pour récompenser les projets primés.

Le jury est formé de MM. Simonius, président du Conseil d'administration de la Société à Bâle; L. Dubois, administrateur, également à Bâle; J. Muret, directeur du siège de Lausanne, et des architectes Paul Rosset, à Lausanne, Ed. Fatio, à Genève, G. Gull, à Zurich, et R. Suter, à Bâle.

Concours de l'Association coopérative « la Maison Ouvrière » Lausanne.

13 projets sont soumis à l'appréciation du jury.

Calendrier des Concours.

LIEU	OBJET	TERME	PRIMES	PARTICIPATION
Frauenfeld	Banq. cantonale thurgovienne.	31 octobre 1919	Fr. 9000 800 achat	Architectes thurgoviens établis dans le canton de Thurgovie avant le 1 ^{er} janvier 1917.
Comité central	Fondation Geiser	31 mai 1920	1000	Membres de la Société suisse des I. et A.
Berne	Gymnase	—	—	Architectes de la ville de Berne.
Bâle	Maison du Peuple	15 nov. 1919	1000 pour achats	Architectes bâlois.
Lausanne	Société de Banque suisse	1 ^{er} déc. 1919	25000	Architectes suisses.